



# SKI CLUB SAINT - GERVAIS MONT - BLANC

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### ❖ **ARTICLE 1 :**

Le présent Règlement Intérieur est pris en application des statuts aux dispositions duquel il est soumis avant son entrée en application. Il a pour objet, sous réserve de compatibilité avec les dispositions législatives et réglementaires en la matière de :

- fixer les points non prévus par les statuts
- arrêter les modalités nécessaires à la bonne exécution des statuts

### ❖ **ARTICLE 2 :**

Le règlement d'affiliation d'un club à la Fédération Française de Ski est régi, outre les dispositions de l'article 3 des statuts du Ski Club Saint-Gervais Mont-Blanc, par l'article 2 du Règlement Intérieur de la FFS.

### ❖ **ARTICLE 3 :**

Les clubs affiliés à la F.F.S. et réunis par le Comité Régional de Ski du Mont-Blanc sont dépositaires de l'autorité régionale de leur territoire. Ils développent, contrôlent et dirigent les activités du ski par tous les moyens qui leur paraissent propices. Ils surveillent l'application des statuts et des Règlements du Comité Régional de Ski du Mont-Blanc. Ils contrôlent le déroulement des compétitions locales, régionales et inter-régionales. Ils sélectionnent, dirigent et entraînent leurs équipes représentatives. Ils contrôlent et favorisent l'enseignement bénévole du ski. Ils participent à la formation des cadres bénévoles nécessaires à leurs activités : moniteurs, juges, dirigeants.

### ❖ **ARTICLE 4 :**

Ils rendent compte de leur activité au Comité Régional de Ski du Mont-Blanc, en particulier en lui adressant chaque année leurs bilans et comptes de gestion établis suivant les instructions fédérales.

### ❖ **ARTICLE 5 :**

Le Conseil d'Administration peut constituer, au sein du club, toute commission ayant une mission permanente ou temporaire et rattachée à l'une des sections intitulées en application des statuts. Il fixe le rôle, les fonctions et les pouvoirs de chacune de ces Sections et Commissions.

### ❖ **ARTICLE 6 :**

Les Sections créées par le Conseil d'Administration et les Commissions qui y sont rattachées sont les suivantes :

#### - Commission Technique :

Elle définit, en accord avec le bureau, la politique sportive. Elle établit et surveille les programmes d'entraînement et de compétition. Elle définit, organise et contrôle les compétitions qui se déroulent dans le cadre du ski. Elle assure les relations avec les professionnels du ski, sous le contrôle du bureau.

Dans le cadre des entraînements, stages et compétitions, déplacements divers, les enfants pourront être amenés à effectuer dans les mini-bus d'autres Ski Clubs, dans les véhicules personnels de parents accompagnateurs ou de toutes autres personnes habilitées par le Ski Club de Saint-Gervais. Ils pourront également être amenés à être encadré par d'autres Ski Clubs, par des parents accompagnateurs ou par toutes autres personnes habilitées par le Ski Club de Saint-Gervais

#### - Commission Sponsors et Partenaires :

Elle est chargée de la recherche de partenaires, sponsors et du suivi des relations avec ceux-ci.

#### - Commission Logistique :

Elle organise et contrôle le déroulement logistique des compétitions locales, régionales et inter-régionales.

#### - Commission Promotion :

Elle assure l'organisation de manifestations, ventes de produits ayant pour but de générer des recettes pour le club

#### - Commission Vêtements :

Elle assure la création, le développement et la gestion de tenues de ski pour les adhérents.

#### - Commission Santé :

**SKI CLUB SAINT-GERVAIS MONT-BLANC** MAISON DE SAINT-GERVAIS 17 RUE DU MONT-BLANC 74170 SAINT-GERVAIS FRANCE

TEL (hors saison) +33 (0)4 50 47 71 85

FAX (hors saison) +33 (0)4 50 47 29 96

TEL / FAX (hors saison) +33 (0)4 50 93 37 84

www.stgervais-skiclub.com

ski-club-st-gervais@wanadoo.fr



## SKI CLUB SAINT - GERVAIS MONT - BLANC

Elle apporte des conseils pratiques dans l'accompagnement aux athlètes du Ski Club de Saint-Gervais.

- Commission Snowboard :

Elle assure la gestion de la Section Snowboard

- Commission Nordique :

Elle assure la gestion de la Section Saut à Ski et Combiné Nordique

- Commission Budget et Finances :

Elle est chargée d'aider le Trésorier dans sa tâche. Elle collabore avec celui-ci pour définir le mode de gestion financière, mettre au point les bilans et comptes de gestion, préparer les projets de budgets à soumettre à l'Assemblée Générale, contrôler l'exécution des ces budgets en cours d'année.

- Commission Communication :

Elle est chargée de la promotion du Ski Club, des relations publiques, des éditions et publications.

Dans le cadre de son activité, elle sera amené à photographier ou filmer ses adhérents (par l'intermédiaire de parents et / ou bénévoles) et à utiliser ces photographies (ou films) dans le cadre de ses actions de communication ou de promotion, notamment dans la presse, affiches, publicité, site internet, calendrier... ou toutes autres publications extérieures (bulletin municipal...). Les photographies pourront être exploitées et utilisées par le Ski Club de Saint-Gervais ou cédées à des tiers, sans limitation de durée. Ski Club de Saint-Gervais s'interdit expressément d'utiliser ces photographies dans tout support à caractère raciste, pornographique, xénophobe ou dans toute autre exploitation préjudiciable. Les images ne seront en aucun cas dénaturées ou détournées de leur contexte par un montage ou tout autre procédé et ne pourront donner lieu à rémunération.

Le Ski Club de Saint-Gervais décline toutes responsabilités quant aux utilisations des photographies et vidéos qui pourraient être téléchargées sur son site.

***Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le licencié peut refuser cette utilisation, dans ce cas, rayer le paragraphe.***

- Commission Travaux et Entretien :

Elle organise et contrôle le déroulement des travaux entrepris par le Ski Club Saint-Gervais Mont-Blanc nécessaires au développement et à la pratique de son activité. Elle assure les relations avec les prestataires.

- Commission Scolaire :

Elle assure les relations avec les établissements scolaires, assiste aux Conseils de Classes et assure le suivi des résultats scolaires.

- Commission Administrative, Ethique et Disciplinaire :

En application des statuts, les sanctions disciplinaires applicables au club sont choisies parmi ces mesures : avertissement, blâme, pénalités sportives (déclassement, retrait temporaire de licence, ...), suspension. Les sanctions disciplinaires sont prononcées par la Commission Ethique et Disciplinaire. Tout licencié ayant un comportement irrespectueux, mettant en danger sa propre personne ou celle d'autrui pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Toute personne physique ou morale faisant l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mise à même de présenter sa défense et doit être convoquée devant l'instance concernée. Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix. Tous les organes siégeant en matière disciplinaires devront strictement se conformer aux dispositions ci-dessus aux droits de la défense.

Il est formellement interdit de se rendre aux entraînements munis de téléphones portables, lecteurs mp3, etc. Ces appareils devront restés au bureau du ski club pendant toute la durée de l'entraînement.

Les responsables de commissions sont choisis au sein du bureau ou sont cooptés parmi les membres licenciés sur justification. Ils sont nommés chaque année par le bureau qui suit l'Assemblée Générale.

Ils sont responsables de l'organisation et du fonctionnement de leur commission sous le contrôle du Conseil d'Administration. Peuvent également être invités à assister aux réunions du Comité Directeur, à titre consultatif, les membres associés définis dans les statuts.

❖ **ARTICLE 7 :**

Le port d'un casque homologué est obligatoire pour la pratique du ski et du snowboard au sein du ski Club de Saint-Gervais.

**Le port d'une protection dorsale est obligatoire dès la catégorie benjamine pour tous les entraînements et les compétitions régionales et nationales. Ceci est fortement recommandé pour les catégories microbes et poussins.**

**SKI CLUB SAINT-GERVAIS MONT-BLANC** MAISON DE SAINT-GERVAIS 17 RUE DU MONT-BLANC 74170 SAINT-GERVAIS FRANCE

TEL (hors saison) +33 (0)4 50 47 71 85

FAX (hors saison) +33 (0)4 50 47 29 96

TEL / FAX (hors saison) +33 (0)4 50 93 37 84

www.stgervais-skiclub.com

ski-club-st-gervais@wanadoo.fr



S K I C L U B S A I N T - G E R V A I S M O N T - B L A N C

Fait le

à

Signature